

Bulletin d'informations Municipales

Le mot du Maire

Merci,

C'est vraiment ce cri du cœur que je souhaite partager avec vous quelques semaines après la diffusion devant plus de cinq millions de téléspectateurs de l'émission présentée par Stéphane BERN : Le village préféré des Français.

Je passerai rapidement sur notre neuvième place, très honorable, pour m'attarder sur l'environnement, la préparation et l'engouement que vous avez mis à porter les couleurs de la vicomté. Je ne peux, ni ne veux, me contenter d'un remerciement aussi vague que général.

Tout d'abord, merci à l'équipe de Morgane Production et à sa directrice artistique Sylvie Largouet pour avoir retenu la candidature de Turenne. C'était bien là le préalable obligatoire.

Je n'oublie évidemment pas Stéphane Bern dont je parle un peu plus loin.

Merci ensuite à l'équipe de journalistes Florent Quét et Nicolas son caméraman qui, pendant deux jours, ont tourné les plus belles images possibles avec un profond respect du site. C'est leur reportage que nous avons vu pendant les quatre minutes de présentation.

Merci encore à Nicolas Guillaume, guide et « fil rouge » du reportage qui s'est impliqué avec un enthousiasme communicatif jusqu'au dernier jour de vote. Mais il faut aussi associer toute la famille Continsouza qui a largement contribué à la chaleur de l'accueil des journalistes.

Merci à Patrick Sébastien qui a spontanément délivré un message chaleureux et mobilisateur pour Turenne.

Merci à l'équipe de l'Office de tourisme de l'Agglo de Brive qui a organisé un plan de communication très structuré et efficace en particulier via les réseaux sociaux.

Merci à la presse locale où la Montagne et FR3 Limousin ont largement relayé l'événement.

Merci aux artisans et commerçants Turennois qui, chacun à leur façon, ont joué le jeu en incitant les visiteurs à voter pour Turenne ; une mention particulière à Camille Zambeaux qui a mis le château à la disposition de l'équipe de tournage tout le temps nécessaire.

Merci aussi à tous les internautes d'ici ou d'ailleurs qui ont pris un peu de leur temps pour aller sur le site de France 2 et voter pour Turenne.

Merci enfin et surtout à tous les Turennois qui, fiers de leur village se sont mobilisés pour voter et faire voter amis et connaissances.

Que retenir de ce moment particulier ?

- Un formidable engouement et une fierté encore accrue de nos concitoyens d'appartenir à une si belle communauté de vie.
- Une longue et inespérée exposition médiatique (plus de 8mn) avec des images magnifiques qui ont mis en parfaite valeur chaque endroit, des jardins du château, de la place de la halle, des façades des maisons aux plus étroites ruelles.
- Une reconnaissance et une notoriété décuplées en quelques jours.

Il conviendrait maintenant de faire fructifier cette soudaine et exceptionnelle notoriété en développant une économie touristique qui, outre les hébergements, offrirait des produits de fabrication locale tant agricoles qu'artisansaux et d'autres services. Mais ces activités relèvent exclusivement d'initiatives privées. Alors, à vous de jouer...
.../...

Sommaire du Numéro 21

- Page 2 à 4 : La page des Associations
- Page 5 à 15 : Compte rendu des Conseils Municipaux
- Page 16 à 20: Infos diverses

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15

Suite du Mot du Maire

Il ne faut toutefois pas se laisser emporter par un enthousiasme irréfléchi. D'une part les effets peuvent être de courte durée si nous ne savons « entretenir la flamme ». Mais surtout, nous devons veiller à ne pas laisser notre cadre de vie et la sérénité des habitants du bourg en particulier perturbés par un afflux mal maîtrisé de visiteurs.

La première disposition consiste à interdire strictement l'entrée de tout véhicule de non résident dans le bourg.

Turenne se visite et s'apprécie à pied doit être la règle de base à faire respecter

LES AMIS DE TURENNE

Nous avons le plaisir de vous confirmer nos activités de cet été, en espérant vous y accueillir nombreux !

Expositions :

A - Exposition du 20 juillet au 3 août, vernissage le dimanche 21 juillet à 18 h

Peintures de Roseline Berliocchi

Peintures de Stefanie Heyer

Sculptures de Corinne Schwartz-Dublanche

B - Exposition du 4 au 18 août, vernissage le dimanche 4 août à 18 h

Sculptures et peintures de Michael Williams

Peintures et arts décoratifs d'Anne-Marie Després-Levard

Photographies de Claude Chansard

C - Exposition du 19 au 31 août, vernissage vendredi 23 à 18 h

Les peintres du Pays de Brive

Spectacles et concerts

Collégiale : **le 15 juin**, Ensemble Vocal de Brive

Chapelle des Capucins : **Le 20 juillet** devant la chapelle des Capucins, théâtre de plein air, Molière, le mariage forcé à 20h30

Collégiale : **20 juillet**, Odile Michelet et l'ensemble baroque « Les Volutes »

Collégiale : Le dimanche **28 juillet** à 17 h à l'abbatiale concert baroque : l'ensemble Viva voce et trésors baroques de l'abbaye de Montserrat

Chapelle des Capucins : Le **29 août** à 20h30 concert de l'ensemble Candor Vocalis et ensemble Carpe diem

Assemblée générale de l'Association :

Notre assemblée générale aura lieu à la chapelle des capucins le dimanche 25 août à 17h30. Outre les activités habituelles d'une assemblée générale (rapports financier, rapport moral, projets et perspectives ...), il y aura une conférence sur quelques vieilles maisons de Turenne. Cela donnera le coup d'envoi d'une recherche sur l'histoire des bâtiments particuliers les plus emblématiques de l'histoire de la Vicomté.

ASSOCIATION des PARENTS D'ELEVES :

Pour terminer l'année scolaire 2012-2013, les enfants de l'école présenteront chants et spectacles lors de la fête de l'école, le **vendredi 28 juin 2013 à partir de 20H30.**

Pour prolonger cette soirée, l'Association des Parents d'Elèves organise un repas :

12€ pour les adultes et 8€ pour les enfants (jusqu'à 12 ans).

Menu :

-demi melon (ou assiette de charcuterie pour les enfants)

-couscous

-salade de fruits

-verre de vin ou jus de fruits

Réservations au 05.55.22.01.58 (de préférence avant le 23/06/13)

TURENNE PASSION

Mesdames, Messieurs,
Turenne Passion vous présente son programme d'animation été 2013.

Samedi 6 Juillet 2013 à La Chapelle des Capucins
Exposition temporaire métiers d'art

Dimanche 7 Juillet 2013

Vide-grenier autour de l'église à partir de 6h00 pour les exposants et 7h00 pour les visiteurs
Informations : 2 € le mètre, réservation Michel Brunerie 0555220455
Buvette, restauration

Samedi 13 Juillet 2013

Soirée entrecôtes frites à l'école primaire à partir de 20h00
Orchestre et soirée dansante
Réservation Michel Brunerie 0555220455

Vendredi 26 Juillet 2013

Cinéma en plein air à l'école primaire à partir de 22h00
Les aventures de Tintin "Le secret de la Licorne"

Jeudi 1er au 15 Août 2013 à la chapelle des Capucins

Exposition photos :
Claude Chansard et Colette Alix proposent "Turenne, le Mexique et l'Inde.

Exposition de sculpture :
Michaël Williams

Nous espérons comme pour les années précédentes vous voir nombreux et vous satisfaire en vous apportant des moments importants de convivialité, de culture, de détente et de plaisir.

Le président, Bruno DELAUNAY

LA PETANQUE TURENNOISE

Le bureau de la Pétanque Turennoise s'est réuni pour l'organisation de la journée du **10 Août**.
Cette journée débutera par **un concours de pétanque ouvert à tous à 14 heures, vers 20 heures un repas dansant** sera servi sous chapiteau.

Composition du menu:

- apéritif
- melon au porto
- côte de porc- haricots blancs
- fromage
- tartes aux fruits
- café

le prix du menu a été fixé à : 16 €

Pour les réservations, appeler au 05-55-85-91-98 ou au 05-55-91-53-62 avant le 02 Août dernier délai.

La brocante- vide greniers est organisée par la Pétanque Turennoise et aura lieu le **DIMANCHE 18 AOUT à Turenne Gare.**

Les inscriptions sont ouvertes, vous pouvez vous inscrire auprès de
Mr VALLON Jacques
Chirac
19120 Brivezac ou par tel au 06.37.51.38.11

Le bureau.

Festival de la Vézère

Collégiale de Turenne - Jeudi 1^{er} Août – 20h30

Nemanja Radulovic, violon et ses musiciens se sont rencontrés autour d'une seule et même idée, celle d'offrir au public le plus large, le plaisir qu'ils ont à vivre et à partager la musique ensemble sur scène.

Entre l'incandescente virtuosité du violon de **Nemanja Radulovic**, la fibre scénique du quintette « les Trilles du diable » un monde se crée, où la famille des cordes est réunie au complet.

A la frontière entre la musique de chambre et l'orchestre, **les Trilles du diable** sonne et vibre, revisitant des œuvres de virtuosité pour violon solo jusqu'à la découverte de compositeurs de notre temps, pour notre plus grand plaisir.

Ils se produisent dans de nombreuses salles prestigieuses aussi bien en France qu'à l'étranger et sont partout chaleureusement applaudis.

Leurs CD enregistrés chez Decca (universal music) sont également très appréciés du public.



Renseignements et réservations :

Festival de la Vézère

10 Bd du Salan

19100 Brive la Gaillarde

05.55.23.25.09

www.festival-vezere.com

festival.vezere@wanadoo.fr

TURENNE GYMNASTIQUE VITALITE

Pratiquer la gymnastique, c'est sortir de son isolement, faire travailler son corps et ne pas se désocialiser, phénomène qui touche nombreux (ses) d'entre nous. C'est aussi se sortir d'une routine et des liens familiaux. Cela permet de retrouver une confiance en soi et d'être autonome.

Laissons passer la saison estivale, les cours reprendront après la rentrée scolaire et l'assemblée générale du T.G.V. et se dérouleront le mercredi pendant 60 minutes à la salle polyvalente.

Pour les débutants : la tenue se compose de chaussures de sport, une tenue confortable, un tapis de sol et une bouteille d'eau.

Le club est affilié à la Fédération Française E.P.G.V. C'est un sport simple, dynamique sans ambition que le partage et le bien-être.

Pour plus de renseignements, tél au 05 55 74 20 01.

Le bureau

LA TURENNOISE

Le **05 octobre 2013** à la chapelle des capucins aura lieu la 4e édition de la "turennoise by night" : randonnée nocturne vtt et marcheurs.

Plusieurs parcours toujours inédits seront à votre disposition comme d'habitude. Lampe et gilet réfléchissant obligatoires.

Apéritif offert au départ et soupe bien méritée à l'arrivée.

En espérant vous voir nombreux. A bientôt.

Le bureau

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Lundi 26 Novembre 2012 à 20 heures 30** -----

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Tronche, Mr Bizac, Mr Beylie, Mr Brunerie,
Mme Senepart, Mr Claval

Absents, excuses : Mme Serrager (pouvoir à M. Brunerie)
Mr Levard (pouvoir à Y. Gary)

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

I.A.T. 2012 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2012 l'indemnité d'administration et de technicité (L'I.A.T.) au profit des agents de la commune.

Le conseil municipal charge le maire de la mise en œuvre du régime indemnitaire dans la limite des coefficients fixés et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Médecine préventive :

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention avec la MSA pour la médecine préventive pour le personnel. Le coût par agent est fixé à 98,00€.

Ce point a fait l'objet d'une discussion animée. Aussi, le maire propose de demander des éléments complémentaires et de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre « Grange Rouge » :

Cet avenant ne modifie ni le taux de rémunération ni le montant des honoraires. Mme Latour, architecte, diminue son pourcentage pour le répartir au sein de l'équipe au profit du Cabinet Orféa, cabinet acoustique.

Demande de subvention éclairage public à Turenne-Gare :

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2011 par laquelle ce dernier décidait de conduire en parallèle l'enfouissement des réseaux de Télécom et la mise en place de l'éclairage public, en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques, pour profiter de l'ouverture des tranchées.

Le bureau d'études DEJANTE a réalisé le projet d'implantation des mats d'éclairage public et a établi un devis de réalisation des travaux qui s'élève à 25 800 € H.T.

Il convient de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux d'éclairage public à Turenne-Gare,
- d'accepter le devis établi par le bureau d'études DEJANTE dont les dépenses sont déjà inscrites au budget primitif 2012,
- de solliciter la subvention correspondante à 35% du montant H.T. des travaux,
- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-après :

Dépenses	25 800 € H.T.
	30 952 € TTC

Recettes

Subvention du C.G.	9 030 €
(25 800 € x 35%)	
Autofinancement	21 922 €
Total	30 952 € TTC

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Convention bibliothèque centrale de prêt :

Mme Nathalie Brisson, adjointe, rappelle aux membres du conseil municipal l'existence d'une bibliothèque communale. Le Conseil Général de la Corrèze propose l'établissement d'une convention s'inscrivant dans le cadre du plan de développement de la lecture mis en œuvre sur notre territoire :

La commune s'engage à développer la lecture tout en assurant un choix adapté au public, à ce que la consultation sur place et le prêt soient gratuits et ouvert à tous, à faire couvrir par sa police d'assurance les biens prêtés par la BDP, à assurer le transport dans le cas où le bibliobus ne pourrait pas stationner à proximité immédiate de l'accès point-lecture, à ce que le point lecture soit ouvert au public 4 heures par semaine, à ce que le point lecture fasse l'objet d'une signalétique claire.

Le Conseil Général (Bibliothèque Départementale de Prêt) s'engage à mettre à disposition du point-lecture 500 documents (livres, revues, livres enregistrés).

Le Conseil Général s'engage à apporter une aide technique à la commune (organisation générale, aménagement intérieur et informatisation), une signalétique appropriée à installer sur le bâtiment.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le principe et les termes de cette convention, approuvent le règlement intérieur, et donnent tous pouvoirs au maire pour la signature.

Rapport sur la qualité de l'eau :

Conformément à la réglementation, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité du service et du prix des eaux de Roche de Vic. Un dossier est remis à chaque conseiller.

Le rapport porte sur l'année 2011 et il a été établi par le Bureau BD Environnement de St Céré (46)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce rapport,
- constate que la qualité de l'eau est globalement bonne.

Encaissement de chèques :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de chèques, à savoir :

- Groupama (rembt maladie F.Poignet) :1 383,55€, Groupama (rembt maladie M.Coulon) :186,14€ et crédit agricole : (310,00€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le maire à encaisser ces chèques.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur le déroulement des travaux à « La Grange Rouge ».

- Remise des offres : le 10 décembre à 12 heures,
- Réunion commission appel d'offres : le 10 décembre à 14 heures,
- Réunion du conseil municipal pour valider le marché, le 18 décembre
- Début des travaux prévu début février 2013 (durée 8 mois)

Mr A. Bizac signale qu'il y a plusieurs chats sur la place de la halle.

Les deux voitures sont toujours en épave le long du mur du cimetière.

Deux plots d'éclairage ne fonctionnent toujours pas.

Mme A. Senepart signale le problème de la route en descendant à Turenne Gare.

La chaussée est bien déformée. Il faudrait mettre des panneaux pour signaler la dangerosité. Le maire rappelle que cette route est départementale. Il va écrire au Conseil Général pour signaler la dangerosité de ce tronçon.

Mr M. Parlange signale qu'il y a une flaque d'eau, en haut de la route du Marchadiol. G. Courdurié indique qu'elle sera bouchée lorsque la route de Combe Brunet sera refaite après la fin des travaux d'assainissement.

Mr M. Brunerie signale qu'il y a une flaque de gasoil devant le garage Zambaux, mettre du sable...

Le panneau « sens obligatoire » devant chez M. Tronche est à remplacer.

Mme N.Brisson demande à ce que le miroir à l'embranchement soit nettoyé.

Mr J. Claval demande à ce que la commission des travaux passe aux « Terres Mâles » pour voir le chemin.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 18 Décembre 2012 à 20 heures

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mr Bizac, Mr Beylie, Mr Brunerie,
Mme Senepart, Mr Claval, Mme Serrager, Mr Levard
Absent, excusé : Mr P. Tronche.
Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

*** Validation des marchés de travaux « Grange Rouge » :**

Le Maire rappelle que dès l'acquisition du bâtiment de la Grange Rouge le 16 mars 2011, le conseil municipal a décidé d'engager la restauration de la Grange Rouge et sa transformation en salle multifonctions.

Le 5 juillet 2011, le conseil municipal a décidé sur présentation d'une esquisse de retenir la proposition de Mme Anne-Marie LATOUR en tant que maître d'œuvre.

Les projets au stade APS d'abord et APD ensuite ont été successivement validés par le conseil municipal en date du 8 décembre 2011 et 9 mars 2012.

Le permis de construire a été déposé le 16 mars 2012 et après avoir obtenu tous les avis favorables, a été signé par Mr le Préfet le 5 septembre 2012.

L'appel public à concurrence pour les travaux a été publié le 15 novembre dans le journal La Montagne et sur la plate forme dématérialisée centreofficielles.com.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 10 décembre 2012 à 10 heures.

Le marché était réparti en 11 lots et 46 dépôts d'offres ont été consignés sur un registre de dépôts.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre à 14 heures a ouvert tous les plis et toutes les offres ont été déclarées recevables.

Après analyse technique par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le mardi 18 décembre 2012 à 14 heures pour examiner les propositions de ce dernier et retenir les attributions par lot.

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer :

*** le lot n°1 : Terrassements généraux – VRD**

à l'entreprise **EUROVIA**

pour un montant HT de 112 646,50 € - offre de base

*** le lot n° 2 : Espaces verts**

à l'entreprise **LE CLOS des CEDRES**

pour un montant HT de 13 803,30 € - offre de base

*** le lot n° 3 : Démolition – Gros œuvre**

à l'entreprise **PAROUTEAU**

pour un montant HT de 148 076,50 € - offre de base

*** le lot n° 4 : Charpente bois – ossature bois**

à l'entreprise **BONNET**

pour un montant HT de 14 979,00 €

*** le lot n° 5 : Couverture Ardoise et Zinc**

à l'entreprise **BOUILLAGUET**

pour un montant HT de 18 380,53 €

*** le lot n° 6 : Menuiseries aluminium serrurerie**

à l'entreprise **C2M ALU**

pour un montant HT de 53 746,40 € - offre de base

*** le lot n° 7 : Menuiseries extérieures et intérieures bois**

à l'entreprise **LAFON**

pour un montant HT de 89 373,00 € avec option finition bois

*** le lot n° 8 : Plâtrerie – isolation – peinture**

à l'entreprise **ROQUES**

pour un montant HT de 76 474,43 € - offre de base

*** le lot n° 9 : Chapes revêtements céramiques**

INFRUCTUEUX

*** le lot n° 10 : Plomberie – Ventilation – Sanitaire**

à l'entreprise **LEMAIRE**

pour un montant HT de 31 691,40 € - offre de base

*** le lot n° 11 : Electricité – Chauffage électrique**

à l'entreprise **ALLEZ**

pour un montant HT de 69 496,99 € - offre de base

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider les propositions de la commission d'appel d'offres ci-dessus,
- de déclarer le lot N° 9 infructueux et de relancer un appel public à concurrence pour ce lot dans le début du mois de janvier 2013,
- d'accepter le montant total de la dépense pour les travaux qui s'élève à **628 668,05€ HT**, d'où **751 886,99 € TTC**,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

• **Création d'un échelon spécial :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 123 de la loi du 12 mars 2012 a modifié la loi du 26 janvier, en ce qu'il a entendu à la Fonction Publique Territoriale le principe des échelons spéciaux de sommet de grade soumis à des conditions d'accès spécifique.

Le statut particulier d'un cadre d'emplois peut prévoir que l'échelon sommital d'un grade peut être un échelon spécial, qui peut être limité par un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante.

Depuis le 1^{er} mai 2012, les fonctionnaires de catégorie C classés en échelle 6 de rémunération, qui n'appartiennent pas à la filière technique, entrent dans un dispositif qui leur permet d'accéder à un échelon spécial qui a toutes les caractéristiques d'un grade, accessible après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la CAP.

Le décret d'application de ce dispositif du 23 avril 2012 précise que le nombre maximum des fonctionnaires, pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement, fixé par l'assemblée après avis du Comité Technique Paritaire. Les fonctionnaires doivent justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de l'échelle 6.

L'assemblée doit fixer ce taux pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Le Maire précise que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 4 décembre 2012

Le Maire propose à l'assemblée

* de fixer le taux suivant pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (échelon spécial) dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX (%)
Adjoint administratif Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, (échelon spécial de sommet de grade)	100 %

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention au Conseil Régional du Limousin :**

Le Maire rappelle qu'une opération de restauration des fortifications avait été inscrite au contrat de pays de Brive 2011-2013.

Après l'acquisition de la Grange Rouge en Mars 2011, le conseil municipal a souhaité concentrer tous ses efforts sur la restauration de ce bâtiment et sa transformation en salle multifonctions.

C'est la raison pour laquelle en octobre 2011, nous avons sollicité auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin, de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président du Conseil Général et de Monsieur le Président de l'agglomération l'abandon de ce projet et son remplacement par la restauration de la Grange Rouge.

Cette modification ne pouvait se faire que par avenant au contrat de Pays de Brive ce qui est désormais chose faite depuis décembre 2012.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la région une aide de 10 500 € ou plus si possible pour nous aider à financer notre projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter une demande de 10 500 € en plus si possible auprès du Conseil Régional du Limousin,
- d'adopter le plan prévisionnel de financement ci-joint,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents concernant cette opération.

- **Demande de subvention Dotation parlementaire :**

Le Maire rappelle le projet de restauration et de transformation de la « Grange Rouge » en salle multifonctions avec une vocation culturelle affirmée et la validation de l'avant projet définitif par le conseil municipal en date du 9 mars 2012.

Ce dossier est désormais bien avancé et il a en particulier obtenu l'avis favorable du ministère de l'environnement pour construire en site classé et l'avis favorable de la commission d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet prend également en compte la mise en valeur du patrimoine avec la réhabilitation de cette ancienne bâtisse de grande qualité architecturale mais qui se dégradait rapidement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 679 929,70 € H.T.

La volonté du conseil municipal de réaliser ce projet entraîne un engagement financier très important de la commune.

Il est donc indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- confirme sa volonté de réaliser ce projet,
- sollicite le Ministère de l'intérieur au titre d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000€,
- s'engage à réaliser les travaux et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées pour cette opération,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents concernant cette opération

- **Participation au CLSH des Portes du Causse :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que certains enfants de TURENNE fréquentent le CLSH « Les Portes du Causse ».

Chaque fin d'année, un bilan est adressé à la commune pour justifier de la participation communale.

Pour l'année **2011**, le montant de la participation s'élève à **1 991,01 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
A DECIDE :

- de fixer, pour **2011**, le montant maximum de la participation journalière à 10,00 Euros,
- de limiter le nombre de journées prises en charge par la commune à 25 par an et par enfant,
- d'exiger une préinscription à la mairie avant toute fréquentation du centre,

Le Conseil Municipal accepte de régler la somme de **1 991,01 €** au CLSH « Les Portes du Causse ».

- **Contrat Miane et Vinatier : Eclairage public**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rejet par Monsieur le Trésorier de la facture établie par l'entreprise Miane et Vinatier concernant ses interventions sur l'éclairage public au cours de l'année 2012 pour un montant de 2 533,47 € parce que nous n'avons pas de contrat signé.

Cette entreprise intervient depuis plusieurs années pour cette prestation sans qu'aucune difficulté n'ait été soulevée :

- 2009 : 3 223,21 €
- 2010 : 6 775,94 €
- 2011 : 4 691,81 €
- 2012 : 3 904,69 € (déjà payés en mai et septembre 2012)

Le Maire ne souhaite pas signer une convention avec un opérateur sans avoir préalablement réalisé une consultation auprès de 3 ou 4 entreprises.

Cette consultation sera engagée pour l'année 2013 mais pour permettre de payer à l'entreprise les travaux qu'elle a effectués, le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- prend acte des explications du Maire,
- accepte de payer le montant de la facture de 2 533,47 € présentée par l'entreprise Miane et Vinatier,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents.

- **Convention avec BRIVE pour la fourrière :**

La Commune ne dispose pas de chenil ni d'une fourrière pour récupérer les chiens errants, Ce service fait pourtant partie des prérogatives des communes.

La Ville de BRIVE qui dispose d'une fourrière à Perbousie peut faire profiter de cette installation les communes voisines qui en font la demande moyennant la signature d'une convention et du coût annuel fixé à **1,00 €** par habitant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la convention « Fourrière pour animaux » proposée par la Ville de BRIVE,
- Accepte de payer la participation fixée à **1,00 €** par habitant,
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 10 janvier 2013, à 18 heures, à la chapelle des capucins.

Mr Courdurié demande qu'on lui signale des lampes grillées
(en haut du château, vers le cimetière, avenue sénateur Labrousse, etc.)

Mr JP. Clergeau fait un compte rendu sur la distribution des containers. Turenne ne recevra pas de bacs jaunes. Les grosses poubelles seront retirées.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Vendredi 08 Mars 2013 à 20 heures**

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Tronche,
Mr Beylie, Mr Brunerie, Mr Claval, Mr Levard
Absent : Mr A. Bizac (a donné pouvoir à G. Courdurié)

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Mr JC. Plenert, trésorier, d'être présent à cette réunion du conseil municipal.

ORDRE du JOUR :

Compte administratif 2012 (budget principal : commune)

Un dossier contenant les principaux éléments du compte administratif 2012 (commune) est remis à chaque conseiller municipal.

Résultats de l'exercice 2012 :

Investissement	Déficit	97.327,30 €
Fonctionnement	Excédent	256.878,53 €

Résultats de clôture :

Investissement	Déficit	303.149,88 €
Fonctionnement	Excédent	350.462,15 €

Affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement à affecter : **350.462,15 €**

Réparti de la façon suivante :

- Besoin de financement à la section investissement	303.149,88 €
- Reste en excédent de fonctionnement à reporter en 2013	47.312,27 €

Le compte administratif 2012 (commune) est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2012 (budget annexe : commerce)

Un dossier contenant les principaux éléments du compte administratif 2012 (annexe commerce) est remis à chaque conseiller municipal.

Résultats de l'exercice 2012 :

Investissement	Excédent	4.800,00 €
Fonctionnement	Excédent	4.802,20 €

Résultats de clôture :

Investissement	Déficit	4.800,00 €
Fonctionnement	Excédent	5.451,88 €

Affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement à affecter : **5.451,88 €**

Réparti de la façon suivante :

- Besoin de financement à la section investissement	4.800,00 €
- Reste en excédent de fonctionnement à reporter en 2013	651,88 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du local commercial maison Dubois de l'exercice 2012.

Budget Primitif 2013 Commune (fonctionnement – investissement) :

Monsieur le Maire présente en détail le projet du budget primitif 2013 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Un document détaillé est remis à chaque conseiller municipal.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

Le budget de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : **784. 386, 27 €.**

Le budget d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : **1. 152 .906, 00 €**

Les taux de base des impôts n'ont pas été modifiés.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget primitif 2013.

Budget Primitif 2013 local commercial (fonctionnement – investissement) :

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe, concernant le local commercial de la maison Dubois.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : **5.451,88 €**

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : **7.400,00 €**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget annexe concernant le local commercial.

Marché de travaux « Grange Rouge » :

Le Maire rappelle l'appel public à concurrence pour les travaux qui a été publié le 15 novembre dans le journal La Montagne et sur la plate forme dématérialisée centreofficielles.com.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre à 14 heures a ouvert tous les plis et toutes les offres ont été déclarées recevables.

Après analyse technique par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres, à nouveau réunie le mardi 18 décembre 2012 à 14 heures pour examiner les propositions de ce dernier, a proposé d'attribuer 10 lots sur les 11 qui constituait le marché. Le lot 9 étant considéré comme infructueux.

Le Conseil Municipal réuni le 18 décembre a validé ces propositions en déclarant le lot 9 infructueux.

Il a également décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour ce lot.

L'appel d'offres a été publié le 18 janvier 2013 dans le journal La Montagne.

A la date limite de clôture, 5 offres étaient enregistrées.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 février 2013 a ouvert tous les plis qui ont été déclarés recevables.

Après analyse technique et financière par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres, réunie à nouveau le 5 mars, propose d'attribuer :

- **le lot 9a** : Chapes
à l'**entreprise PAROUTEAU**, pour un montant de 8 235,00 € H.T.
- **le lot 9b** : Revêtements céramiques
à l'**entreprise MIZZARO**, pour un montant de 2 994,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider les propositions de la commission d'appel d'offres ci-dessus,
- d'accepter le montant de la dépense pour le lot 9 qui s'élève à 11 229,00 € H.T. soit 13 429,88 € TTC,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Projet d'extension du périmètre de l'Agglomération de Brive :

Rappel de la loi du 16 décembre 2010 :

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte

intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation territoriale par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, une proposition de fusion, extension du périmètre de la communauté d'agglomération de BRIVE, conformément à l'article I de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 joint en annexe à la présente délibération, a été soumis pour avis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 20 septembre 2012.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, cette commission a émis un avis favorable à la fusion, extension de la communauté d'agglomération de BRIVE à compter du 1^{er} janvier 2014.

Madame le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer pour accord sur ce projet conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010.

Après l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **7 voix pour** et **8 abstentions**, donne son accord sur ce projet.

Dissolution du Syndicat du Causse Corrèzien :

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation territoriale par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, une intention de dissoudre le syndicat du causse corrézien a été soumise pour avis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 20 septembre 2012.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, cette commission a émis un avis favorable à la dissolution du syndicat du causse corrézien à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le préfet demande au conseil municipal de se prononcer pour accord sur ce projet conformément à l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010.

Après exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord sur la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2014, par **11 voix pour** et **4 voix abstentions**,
- donne son accord sur la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2014,
- donne son accord pour analyser en détail et finaliser ensuite les conditions de représentation de l'actif et du passif du syndicat.

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

Nathalie BRISSON, adjointe, expose le compte rendu de la commission scolaire, distribué à chaque conseiller municipal, qui s'est réunie mardi 5 mars.

Cette réforme est difficile à mettre en œuvre, elle entraîne des charges de personnel supplémentaires importantes ; et encore, il ne s'agit là que des frais liés à la surveillance obligatoire des enfants.

Les frais de prestations et d'interventions extérieurs pour des animations culturelles, sportives ou autres ne sont pas chiffrés pas plus que les fournitures supplémentaires.

En conclusion, sans enthousiasme, avec encore beaucoup d'interrogations, en considérant que cette première année sera « de rodage », la commission propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre la réforme dès la rentrée scolaire 2013.

Une première approche permet de dire que nous disposerons de personnel d'encadrement nécessaire en allongeant le temps de travail, avec leur accord, des agents qui travaillent déjà à l'école. Il faudra rajouter environ 10 H 30 par semaine de classe (36) pour assurer le service minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 contre :

- décide de mettre en œuvre la réforme scolaire dès la rentrée 2013,

- d'inscrire au Budget Primitif 2013 les frais de personnel supplémentaires,
 - donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre les modalités pratiques et l'organisation de travail avec les agents,
 - donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Concert du festival de la Vézère :

Le Maire indique qu'après le succès des concerts du Festival de la Vézère donnés à Turenne les années précédentes, la présidente nous sollicite pour **2013**.

Le Maire rappelle la grande notoriété de ce festival qui s'associe parfaitement à la qualité architecturale et patrimoniale de TURENNE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

décide d'accepter un concert du Festival de la Vézère en **2013**,
Donne pouvoir au Maire pour signer la convention entre la Commune et le Festival de la Vézère.

Participation aux frais de scolarisation : Ecole élémentaire de Brive (2011/2012)

Le Maire rappelle que, hors cas particulier dûment justifié, la commune refuse de participer aux frais de scolarisation des enfants de TURENNE dans une autre commune.

Mais la demande qui nous est faite est justifiée dans la mesure où l'enfant nécessite un accompagnement particulier. De plus, une autorisation a été signée en date du 23 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- décide d'accepter de payer la somme de **520,29 €** correspondant à la participation, pour un élève en classe primaire, pour l'**année 2011/2012** compte tenu de la spécificité de la situation de cet élève.

Convention pour la classe de découverte : Frais Repas et Transport Juin 2012 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les enfants de l'école de TURENNE ont participé à une classe de découverte au lac du Causse, du 11 juin au 22 juin 2012.

La Commune de TURENNE doit participer à hauteur de 463,55 € pour les repas et 700,90 € pour le transport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal,
décide de régler ces sommes à la trésorerie de Larche.

Entretien des installations d'éclairage public :

La commune a lancé une consultation auprès de 4 entreprises le 29 janvier 2013.

Le courrier précisait que la réponse devrait faire apparaître de façon précise au moins 4 points :

- description des travaux d'entretien,
- délais d'intervention,
- personnel et moyen d'exécution,
- détail des prix par type d'intervention.

La date limite de réponse était fixée au vendredi 22 février 2013.

L'entreprise ALLEZ a fait savoir qu'elle ne donnait pas suite.

L'entreprise SOBEL a répondu par une offre très minimaliste donc inexploitable.

Il reste donc deux offres complètes qui répondent aux questions que nous avons posées.

Sur les trois premiers critères décrits ci-dessus, les deux offres sont parfaitement comparables, les deux entreprises remplissent toutes les conditions.

Sur le dernier critère, celui des prix unitaires, un tableau comparatif permet de montrer que l'offre de Miane et Vinatier est plus intéressante pour nous.

En conséquence, le Maire propose de retenir l'entreprise MIANE et VINATIER pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

décide de retenir l'entreprise MIANE et VINATIER pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2013 et 2014,

donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération qui prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Prolongation de délais (acceptation avenants) travaux Tour de Mauriolles :

En raison des mauvaises conditions météorologiques, de problèmes techniques et structurels liés à la construction et à l'installation de la passerelle, le chantier a pris du retard.

Il vous est donc proposé d'accepter un avenant de prolongation des travaux jusqu'au 28 mars 2013. Cet avenant ne modifie pas l'économie du marché initial ni sur le montant ni sur la réactualisation des prix éventuels. Un avenant doit être signé pour chacun des 3 lots qui constituent le marché.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

Décide d'accepter ces avenants de prolongation de la durée des travaux jusqu'au 31 mars 2013.

Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Demande de subvention DETR, travaux « Route du Château » :

Mr Georges COURDURIE, adjoint, rappelle l'état gravement détérioré de la route qui conduit au château, que chacun peut constater.

Il présente au conseil le dossier établi par l'Agence de Basse Corrèze de la DDT qui estime le coût des travaux à **24 565,80 € H.T.**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR qui peut atteindre 32% du montant H.T. des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- décide d'engager la restauration de cette route au printemps 2013 si possible,

- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 32%,

du montant H.T. de la dépense, soit **7 861,06 €**,

- valide le plan prévisionnel de financement ci-après :

Dépenses H.T.	24 565,80 €
TTC	29 380,70 €

Recettes

Subvention (32%) 7 861,06 €

Autofinancement 21 519,64 €

- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif investissement,

- donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Acceptation de chèques :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de plusieurs chèques de :

* Caisse d'épargne (remboursement COS)	55,56 €
* La SAUR (chapelle des capucins)	412,28 €
* La SAUR (Mairie)	412,09 €
* GROUPAMA (Subv extincteur)	250,00 €
* GROUPAMA (ind.jour F POIGNET)	1.317,13 €

QUESTIONS DIVERSES :

P.Tronche signale que le mur, en bordure de la D8 au niveau de la fontaine, est tombé. G Courdurié indique que cet effondrement a été signalé au centre technique de Brive (Conseil Général) dès le lendemain de la chute. Un technicien s'est rendu sur place mais rien n'a encore été fait. Nos employés dans cette attente ont signalé par deux panneaux

A.Senepart demande la suite qui a été donnée à la lettre qu'a adressée Mr Schneegans, par rapport à la mémoire du Général P.Crousillac. Y Gary rappelle que cette lettre avait été distribuée au conseil municipal pour information et que ce dossier devait être remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Ce sera sans doute le prochain, parce que celui-ci était particulièrement chargé.

J.Levard remet à chacun une photo de la « Vieille Halle » de Turenne.

M. Brunerie demande s'il n'y a plus de réunion de la commission des travaux. G Courdurie indique qu'il n'y a pas eu de problème particulier à traiter depuis quelque temps dans ce domaine et qu'il y a déjà pas mal à faire avec le suivi des chantiers en cours.

J. Vallon signale qu'il faudrait nettoyer autour du panneau d'affichage. Il signale également que Mme Y. Ragueneau n'a toujours pas reçu son container.

SIRTOM : Collecte

Le SIRTOM a distribué les bacs collectifs équipés d'une serrure à clé pour les habitations ne pouvant bénéficier d'une collecte de porte à porte. L'utilisation de ces bacs est complétée avec des **SACS POST-PAYES ROUGE**. **Seuls ces sacs sont acceptés. Ils sont à retirer à la Mairie ou au Sirtom.** Les sacs noirs ne seront pas ramassés pour ce type de collecte.

Les contenaires ont été retirés depuis que chaque foyer est doté d'un bac individuel ou collectif.

Si vous rencontrez un problème avec votre bac ou avec la collecte, nous vous demandons de le signaler à la Mairie, afin de le résoudre au plus vite.

Pour tous autres déchets, ils doivent être portés à la **déchèterie de Montplaisir** dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h
Mardi : 9h à 12h

AGGLO : Magazine

L'AGGLO de BRIVE édite un magazine chaque trimestre qui est normalement distribué dans notre boîte aux lettres.

Après information, certains Turennois ne le reçoivent pas.

Si tel est votre cas, nous vous demandons de le signaler à la Mairie, afin de corriger ce manquement. Merci.

BRUITS de VOISINAGE

Enfin, le soleil est arrivé et nous sommes impatients de jardiner, d'entretenir nos pelouses et nos haies. Avec ces différentes activités, nous devons prendre toutes nos précautions pour éviter que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits occasionnés par les appareils utilisés par ces travaux.

Les **appareils à moteur ne sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés 10h à 12h

Les horaires admis pour les nuisances sonores sont : 7h à 22h

Les horaires interdits pour les nuisances sonores sont : 22h à 7h

Chacun d'entre nous doit respecter ces consignes pour le bien-être de tous.

Les infractions constatées peuvent être sanctionnées d'amendes prévues par arrêté préfectoral.

Merci à tous de votre compréhension.

INFOS DIVERSES

LE VILLAGE PREFERE des FRANCAIS

Stéphane BERN et une partie de son équipe dans les jardins du château



La présence de Stéphane Bern à Turenne toute la journée du dimanche 28 mai avec son équipe de tournage de 18 personnes en a surpris plus d'un et a créé une animation inattendue.

Je puis vous affirmer, pour l'avoir entendu de sa bouche même, qu'il a eu un véritable et sincère « coup de cœur » dès le matin en grimpant vers le château.

Tout au long de la journée, il a été subjugué et charmé tant par la singulière beauté du village lui-même que par les paysages environnants qu'il n'a cessé d'admirer.

Sur le plan humain, ce Monsieur que je ne connaissais, comme vous tous d'ailleurs, qu'au travers du petit écran, est un gentleman, un humaniste vrai, toujours souriant, toujours disponible, toujours en empathie sincère avec le lieu et les personnes.

Vraiment, derrière « la star » médiatique, il y a un homme vrai, simple et chaleureux.

Merci Monsieur.

USAGE DU FEU

Pendant les périodes du 15 FEVRIER au 31 MAI et du 01 JUILLET au 30 SEPTEMBRE, il est interdit à toute personne, y compris les propriétaires ou locataires, de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, friches et maquis.

Cette interdiction ne s'applique pas aux barbecues des occupants des habitations.

Les personnes qui allument le feu dans leur jardin doivent être prudents et éviter que les fumées et les odeurs ne gênent le voisinage.

Merci à tous de votre compréhension

COMMERCES et SERVICES à TURENNE

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau commerce

La CREPERIE « la Rapiette » située Place de la Halle

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi 9h30 à 19h

Mardi fermé

Mercredi et Vendredi : 9h30 à 22h et +

Jeudi – Samedi et Dimanche : 9h30 à 22h30 et +

Tél : 05.55.22.32.58 - 06.85.95.23.43

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à nos deux jeunes nouveaux commerçants.

Démographie du 1^{er} Avril au 26 Juin 2013

RESULTATS aux EXAMENS

Si vous souhaitez communiquer les résultats aux examens de vos enfants faites les nous connaître auprès de la secrétaire de Mairie et nous les publierons dans le prochain bulletin municipal.

MAISONS FLEURIES.

Comme chaque année aura lieu le Concours des « Maisons fleuries ».

Les photographes sillonneront la Commune 1^{ère} quinzaine de Juillet.

Si vous souhaitez participer à ce Concours, vous pouvez vous faire inscrire à la Mairie.

LE TOUR DU LIMOUSIN

Le Tour du Limousin passe sur notre Commune **le 23 AOUT**, sur la RD 38 au Rond Point de Montplaisir, direction Meyssac, passage au Puy Lagardelle et environ 1km prend la direction de Lanteuil (près du Garage Feix).

Le passage de la Caravane Publicitaire est prévue à 11h50.

DEMOGRAPHIE du 1^{er} Avril au 26 Juin 2013

NAISSANCES :

Marin, David ROUSSEAU VAYSSOUZE-FAURE

Né le 30/04/2013 à Brive (19)

Domicilié « La Gare » de TURENNE (19)

Sasha BUCHE

Née le 19/05/2013 à Brive (19)

Domiciliée « Gernes » de TURENNE (19)

MARIAGE :

Jean Laurent **ALBERTI** et Sabine, Louisa, Ghislaine **DE WIT**

le 13 Avril 2013

DECES :

Jean-Marie, Louis, Prosper **GARY**

Décédé à Turenne (19) le 17/06/2013

TRAVAUX DE LA GRANGE ROUGE



Démolition intérieure



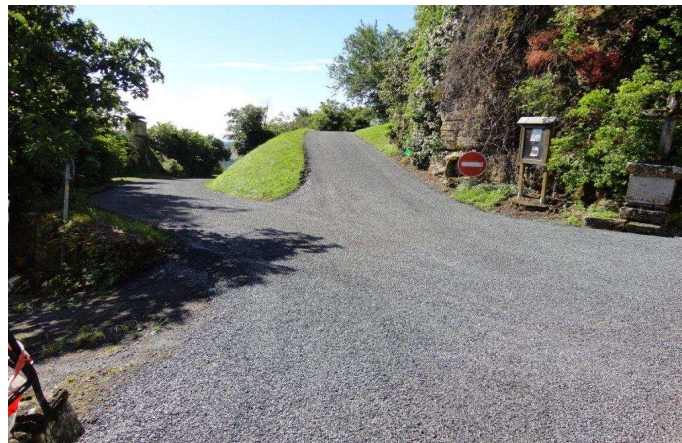
Début rénovation intérieure



Grange : toiture rénovée, pose des fenêtres, aménagement de l'accès handicapé



Nouveau bâtiment comprenant hall d'entrée, bar, cuisines



Réfection de la voirie et goudronnage : route et parking du Château

Tour de Mauriolles : avant travaux



après travaux



Entrée de la Chapelle des Capucins avec accès au Belvédère

